

**PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE
DU 9 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf Février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à 10 heures 30 - Salle de réunion du CCAS sous la présidence de Madame Florence BRISBART, Vice-Présidente du CCAS, sur convocation faite le 3 Février 2023.

• **PRÉSENT(E) S :**

Mme Florence BRISBART	Adjointe au Maire, Vice-Présidente
Mr Jean-Pierre BAILLEUL	Adjoint au Maire
Mme Josette DELECOEUILLERIE	Conseillère Municipale Déléguée
Mme Elisabeth REVILLION	Administratrice
Mme Béatrice VEIT-TORREZ	Administratrice
Mr Bernard MONNIEZ	Administrateur
Mme Blandine DENDIEVEL	Administratrice
Mme Aimée-Marie GESQUIÈRE	Administratrice
Mme Stéphanie ZINOUT	Administratrice

• **ABSENT(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Mr Valentin BELLEVAL, Maire-Président du CCAS, **donne pouvoir** à Mme Florence BRISBART
Mme Marie-Josée BOUQUET, Conseillère Municipale, **donne pouvoir** à Mr Jean-Pierre BAILLEUL
Mme Catherine DEPELCHIN, Conseillère Municipale, **donne pouvoir** à Mme Josette DELECOEUILLERIE
Mr Dominique RYNGAERT, Administrateur, **donne pouvoir** à Mme Blandine DENDIEVEL
Mme Anne FONTAINE, Administratrice **donne pouvoir** à Mme Elisabeth REVILLION

• **ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :**

Mme Sophie ANDRÉ	Conseillère Municipale
Mr Michaël LECLERCQ	Conseiller Municipal

• **ABSENT NON EXCUSÉ :**

Mr Fabrice PERLEIN	Conseiller Municipal
--------------------	----------------------

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article R.123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale.

Madame la Vice-Présidente ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

1	Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 2 Février 2023
2	<u>Délibération 23-01</u> <u>Finances Locales 7.6</u> – Débat d'Orientation Budgétaire 2023 - Le rapport d'Orientation Budgétaire depuis la Loi NOTRe
3	<u>Délibération 23-05</u> <u>Finances Locales 7.10</u> – Adoption du règlement budgétaire et financier
4	Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 Février 2023

Madame la Vice-Présidente demande si le procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 Février 2023 appelle à des commentaires :

Pas de remarques. Le compte rendu est approuvé.

2. Finances locales 7.1 – Débat d'Orientation Budgétaire 2023 – Le rapport d'Orientation Budgétaire depuis la Loi NOTRe

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Collectivité.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire, Président du CCAS, sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce débat doit en effet permettre au Conseil d'Administration de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget. Mais

ce doit être aussi l'occasion d'informer les membres du Conseil d'Administration sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique.

Il est essentiel de donner à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration une vision précise des finances du CCAS et des orientations poursuivies.

Après avoir entendu l'exposé sur l'état de la situation financière au moyen des documents ci-annexés :

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- d'acter la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2023 conformément à l'article L 2121-8 du CGCT.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- Stéphanie Fenet, Directrice du CCAS : aborde le rapport d'orientation budgétaire envoyé en amont à chaque membre du Conseil d'Administration. Elle intervient notamment sur :

La plateforme RSA créée au sein du CCAS depuis septembre 2022 suite à la réponse à l'appel à projet du Département. Une vigilance devra être portée sur le nombre d'orientations du Département. L'appel à projet était basé sur 60 accompagnements assurés par le CCAS. A ce jour, le service doit faire face à + de 100 orientations du Département. Un échange aura lieu prochainement sur le sujet avec les contacts du Département afin d'alerter. Elle rappelle également que l'agent référent RSA a été recruté sur la base d'un 0,70 ETP (correspondant au montant du financement obtenu).

- Bernard Monniez : explique qu'au niveau des associations d'insertion, on n'y entend plus parler du CCAS.
- Béatrice Veit Torrez : précise que même au Département il n'est pas évoqué les liens qui pourraient être mis en place.
- Stéphanie Fenet : répond que justement, après constats et étude des besoins du CCAS, elle travaille actuellement sur une proposition de projet de nouveau poste qui prendrait en charge la création d'une véritable dynamique partenariale et mettrait régulièrement en place des actions collectives à destination du public du service action sociale. Elle explique que par le passé, le CCAS était précurseur et était un véritable animateur de l'action sociale. Depuis, le CCAS a rencontré plusieurs périodes compliquées et cette mission était rendue impossible. Il serait pertinent de recréer cette dynamique et, par la même occasion, de proposer un véritable accompagnement social plus poussé, allant au-delà de la gestion individuelle. En lien avec le responsable du service action sociale, elle a présenté ce projet récemment à Florence Brisbart qui adhère. Ce poste pourrait potentiellement être proposé dans le cadre des reclassements du SAAD qui est en cours de fermeture, tout cela est encore en cours de réflexion. En tout état de cause l'agent serait en lien avec les travailleurs sociaux et pourrait traduire les problématiques repérées par ces derniers en actions collectives.
- Bernard Monniez : explique qu'il peut y avoir des échecs dans les parcours d'insertion, mais qu'il y a aussi et surtout de belles réussites.

- Béatrice Veit Torrez : confirme qu'elle adhère complètement à cette proposition de recréer la dynamique via ce projet de poste. Les associations d'insertion assurent un parcours de suivi social, il apparaît important de travailler en collaboration / concertation. Il faut aussi veiller à prendre en compte la situation de la personne, notamment sur cette plateforme RSA. Si on impose (logique actuelle du Département), on va à l'échec.
- Stéphanie Fenet : continue la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et s'arrête sur l'épicerie sociale du CCAS. Elle rappelle que le déménagement est prévu courant 2023 afin de libérer le rez de chaussée Jules Ferry pour le futur projet de médiathèque porté par la ville. Là aussi, le CCAS pourrait développer des ateliers avec les bénéficiaires. Il est prévu également à terme de stopper les ramasses à Auchan Grande-Synthe tout en recherchant d'autres donateurs.
- Florence Brisbart : confirme et précise que les ramasses à Grande-Synthe (qui se déroulent très tôt le matin) engendrent fatigue des bénévoles, usure de la camionnette, et dépenses de carburant. De plus, les ramasses ne sont bien souvent pas à la hauteur des besoins.
- Stéphanie Fenet : continue la présentation avec le service autonomie.
- Béatrice Veit Torrez : rappelle que le CCAS, via une convention tri partite, conserve un droit de regard sur le foyer Roland, animé aujourd'hui par l'EPDSAE.
- Blandine Dendievel : constate en effet qu'il n'y a rien sur le sujet du foyer Roland dans ce rapport d'orientation budgétaire.
- Josette Delecoeuillerie : répond qu'elle n'a été invitée qu'une seule fois à une réunion et qu'elle va se renseigner.
- Stéphanie Fenet : poursuit en présentant en détail un rétro planning de la procédure de fermeture du service d'aide et d'accompagnement à domicile du CCAS (SAAD), aussi bien en terme d'agents (démissions, ruptures conventionnelles, reclassements, job dating, bourse interne à l'emploi, immersions, intervention d'un psychologue du Centre de Gestion, accompagnement des ressources Humaines, ...) que de dossiers de bénéficiaires (transferts vers d'autres structures). La procédure de fermeture arrive sur la fin d'ici avril / mai 2023. Chaque situation d'agents et chaque situation de bénéficiaires est traitée individuellement, c'est actuellement la priorité.
- Blandine Dendievel : questionne sur le projet seniors qui pourrait potentiellement également reprendre des agents du SAAD. Il était prévu qu'il soit ficelé pour juin mais que rien n'a démarré à ce jour.
- Stéphanie Fenet : répond qu'une première réunion a eu lieu en janvier avec le cabinet accompagnant sur la démarche (même cabinet que l'Analyse des Besoins Sociaux). Un rendez-vous est prévu le 15 février prochain avec le Mr le Maire, Josette Delecoeuillerie, et Mr le Directeur Général des Services. Ce rendez-vous sera déterminant dans la démarche car la ligne directrice des élus est attendue pour pouvoir engager des axes de travail.
- Josette Delecoeuillerie : répond qu'à ce stade rien n'est fait.
- Blandine Dendievel : regrette cela car il y a du personnel SAAD en parallèle à reclasser.
- Bernard Monniez : demande les éléments de Josette Delecoeuillerie, soit ses objectifs sur ce projet.

- Josette Delecoeuillerie : évoque le développement des animations personnes âgées sur la ville.
- Bernard Monniez : si on privilégie le maintien à domicile, il y a bien quelques objectifs.
- Josette Delecoeuillerie : confirme qu'elle a bien des objectifs qu'elle ne souhaite pas évoquer car elle ne sait pas encore s'ils correspondront à ceux de Mr le Maire.
- Stéphanie Zinouf : alerte sur l'effet « mille feuilles » car beaucoup de choses existent déjà. Par exemple, sur le maintien à domicile, Flandre Lys Autonomie coordonne déjà. Elle revient aussi sur la dynamique partenariale qui doit aussi se faire sur la partie seniors.
- Béatrice Veit Torrez : confirme que le CCAS a bien un rôle sur le partenariat, il faut le faire vivre.
- Stéphanie Zinouf : invite les élus à s'interroger sur les besoins à couvrir via l'Analyse des Besoins Sociaux. S'il y a de l'argent à mettre, autant le mettre sur quelque chose de nouveau, là où il n'y a personne. Elle revient aussi sur le projet de poste pour recréer la dynamique partenariale : elle trouve que c'est une bonne idée et que, pourquoi pas plus tard, avoir un poste pour la partie jeunesse, famille, etc..., et un poste dédié aux seniors pourrait être cohérent.
- Béatrice Veit Torrez : précise également qu'il faut de l'intergénérationnel partenarial, avec ce qui existe, et donc avec des passerelles.
- Stéphanie Zinouf : s'il faut un représentant d'association dans les groupes de travail projet seniors, elle se propose au titre de Flandre Lys Autonomie (15 ans d'expérience à la Direction). Elle demande des précisions sur la démarche du cabinet d'accompagnement.
- Stéphanie Fenet : répond que le groupe de travail sera constitué d'agents du CCAS et de Josette Delecoeuillerie. Le cabinet suggère aussi l'intégration d'un membre du CA et/ou membre d'une association. La composition et le fonctionnement du groupe projet doivent être validés par Mr le Maire et Josette Delecoeuillerie lors du rendez-vous du 15 février prochain. Il est donc prévu, tout au long de la démarche : 6 réunions du groupe projet (toutes les 3 semaines) et plusieurs ateliers de Benchmark (« aller voir ailleurs »). Une étape de recherches de sources de financements sera également prévue.
- Béatrice Veit Torrez : rappelle à Josette Delecoeuillerie qu'elle est intervenue plusieurs fois en CA pour une rencontre avec l'hôpital d'Hazebrouck et demande où cela en est ? Il s'agit d'imaginer un service public d'accompagnement tout au long du parcours de la personne.
- Stéphanie Zinouf : pense que ce sont aux services existants à travailler sur un rapprochement.
- Béatrice Veit Torrez : informe que la Mutualité Française a des HAD (Hospitalisation à Domicile) et voit que ça ne joue pas le jeu. Un projet de service de gériatrie sur le territoire serait souhaité par l'hôpital (SAAD / SIAD). Ce sont aux élus de proposer. La personne, quelque soit son âge, doit pouvoir être identifiée sur un service d'aide et d'accompagnement à domicile (parcours de vie). Il faut faire remonter cela au Conseil de Surveillance de l'hôpital d'Hazebrouck.

- Florence Brisbart : répond que beaucoup de choses vont être faites au niveau de l'hôpital comme par exemple les 10 lits en palliatif.
- Blandine Dendievel : demande le lien de tout cela avec le CCAS.
- Béatrice Veit Torrez : précise que le guichet unique devrait pouvoir orienter également les personnes. Il manque une transition dans les prises en charge. Quand un élu a une place au sein du Conseil de Surveillance de l'hôpital, il peut faire remonter les choses. Le territoire semble abandonné. Les politiques n'ont pas toujours toutes les cartes en mains mais ont le pouvoir de faire remonter les choses.
- Stéphanie Fenet : aborde le sujet de la résidence Samsoen du rapport d'orientation budgétaire.
- Josette Delecoeuillerie : explique qu'une réunion a eu lieu récemment avec le propriétaire bailleur Habitat Hauts-de-France. 3 scénarios ont été abordés :
 - Un transfert de gestion de la résidence vers une association. Habitat Hauts-de-France garantit dans ce cas le maintien de la résidence en résidence autonomie.
 - La rénovation partielle de la résidence avec l'arrivée des locaux du CCAS sur l'aile droite, aux étages. Des cloisons seraient posées dans les T1 pour en faire des T2.
 - La rénovation totale des appartements (sans l'intégration du CCAS).
- Plusieurs membres alertent sur la petite surface que représenteraient les T1 transformés en T2.
- Bernard Monniez : pose la question à savoir si, en cas de déménagement du CCAS à Samsoen, le CCAS deviendrait locataire d'Habitat Hauts de France.
- Stéphanie Fenet : répond par l'affirmative.
- Blandine Dendievel : prend l'exemple d'une résidente de Samsoen qui habite dans un T1. Elle y est très bien mais le gros problème reste l'état de la salle de bain et notamment de la douche.
- Josette Delecoeuillerie : répond que la salle de bain ferait partie du chantier de travaux.
- Stéphanie Fenet : alerte sur la résidence Nouveau Rivage qui a aujourd'hui 12 ans. Dans quelques années, si le CCAS ne veut pas se retrouver dans la situation de Samsoen, il faudra penser à allouer des budgets travaux d'entretien.
- Blandine Dendievel : rappelle que les résidents Samsoen attendent des nouvelles depuis 8 ans pour les douches.
- Florence Brisbart : confirme qu'en l'état la résidence n'attire plus.
- Blandine Dendievel : pense que le CCAS peut aussi voir avec le propriétaire pour un plan pluriannuel de réfection des douches. Il est plus que temps de prendre une décision.
- Bernard Monniez : souhaite s'arrêter sur le passage du Rapport d'Orientation Budgétaire portant sur le Local Grand Froid et réitère son incompréhension sur le fait que les sans abris soient désormais hébergés sur Abbé Pierre.

- Béatrice Veit : souhaite évoquer la thématique logement. Elle rappelle que par le passé une commission municipale logement existait avec les élus. Aujourd'hui, le système a totalement changé, avec prise de relais CCFI. Quelle place ont les élus dans ce nouveau cadre ? Est-ce que l'on s'y retrouve ? Tout cela lui paraît flou.
- Jean-Pierre Bailleul : explique que le vice-président CCFI en charge de cela est Mr Eddie Defévère. Il y a aujourd'hui un système de cotations. Les situations des personnes sont prises en compte : au plus la situation est difficile, au plus la personne en recherche de logement aura de « points ». Il y a eu beaucoup de discussions sur le barème. L'Etat intervient également dans tout cela. On entend aussi qu'il faut mettre fin au « clientélisme ». Concernant les commissions internes logements Ville, Mr le Maire a souhaité les proposer à tous les élus. On y aborde aussi les situations d'impayés, les soucis de voisinages, ... Et en parallèle, il y a les commissions bailleurs.
- Béatrice Veit Torrez : souhaite savoir comment les élus peuvent faire remonter des choses aux bailleurs (avant : via la commission municipale logement).
- Jean-Pierre Bailleul : explique le fonctionnement de chaque bailleur.
- Béatrice Veit Torrez : a l'impression que petit à petit on retire progressivement du contenu au CCAS. Il faudrait une commission logement digne de ce nom. On ne gagnera rien à laisser partir aux autres.
- Bernard Monniez : aborde avec Jean-Pierre Bailleul les exonérations de taxe foncière pour le quartier Politique de la Ville ainsi que les inégalités.
- Blandine Dendievel : aborde les problèmes d'humidité dans un logement quartier Roland qui ont par ailleurs fait l'objet d'un article de presse.
- Jean-Pierre Bailleul : rapporte que le locataire a envoyé un courrier à Mr le Maire, à l'ARS, et au Cottage et que l'ARS (Agence Régionale de Santé) est descendue. Cette dernière avait promis un compte-rendu dans les 6 semaines. Le Cottage a prévu des travaux d'aération qui était effectivement insuffisante. L'article de presse ne précise pas que 3 chiens et 6 chats vivent dans ce logement + présence d'un aquarium.
- Blandine Dendievel : demande si d'autres logements de ce quartier ont des problèmes d'humidité.
- Jean-Pierre Bailleul : confirme et informe qu'un tour dans quelques logements a été effectué avec le Cottage.
- Josette Delecoeuillerie : exprime le fait que, s'agissant du quartier Roland, elle aimerait être informée à l'avenir de ces problèmes.
- Stéphanie Fenet : poursuit sur la partie budgétaire et commente les données chiffrées synthétiques reprises dans le projet de compte administratif 2022 et le projet de budget primitif 2023, et en précisant que les chiffres peuvent encore être modifiés jusqu'au vote du budget. 2023 sera une année de transition budgétairement parlant pour le CCAS, avec donc des dépenses à maîtriser. En effet, les pertes de recettes seront représentées par la baisse des recettes du SAAD (environ 350 000 €), l'effet de la baisse du 013 (remboursements arrêts maladie SAAD, service le plus impacté), le coût du versement du SEGUR, ... En parallèle, sur le chapitre 012 charges de personnel, la baisse significative au regard de la fermeture du SAAD ne peut se faire sentir de suite, les départs étant progressifs. Une tendance de fond peut être imaginée à ce stade : en 2024 il faudra noter un maintien

des dépenses au chapitre 011 et une baisse significative au 012 (fin SAAD), et en 2025 on pourra espérer une baisse du loyer du CCAS et une nouvelle attractivité pour la résidence Samsoen. Un travail plus approfondi de prospective sera mené.

3. Finances locales 7.1 - Adoption du règlement budgétaire et financier

Engagée dans une démarche durable de modernisation de ses processus comptables et des documents budgétaires réglementaires de la collectivité, la Ville d'HAZEBROUCK s'est portée candidate à l'expérimentation du compte financier unique (CFU). Le passage à la M57 est une condition à l'adoption du CFU.

Dès lors, il en découle les impératifs suivants :

l'adoption préalable de la norme budgétaire et comptable M57 (en lieu et place de la M14), adoptée lors du Conseil d'Administration du 7 Juillet 2022,
l'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) fixant le cadre et les principales règles de gestion applicables à la collectivité pour la préparation et l'exécution du budget, à l'occasion du Conseil d'administration du 2 février 2023.

Le règlement budgétaire financier du Centre Communal d'Action Sociale formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du Code général des collectivités territoriales (CGCT), de la loi organique relative aux lois des finances du 1er août 2001 et du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités.

Il définit également des règles internes de gestion propres au Centre Communal d'Action Sociale, dans le respect des textes ci-dessus énoncés et conformément à l'organisation de ses services. Il rassemble et harmonise des règles jusque-là implicites ou disséminées dans diverses délibérations et notes internes.

Il s'impose à l'ensemble des pôles et services gestionnaires de crédits, et renforce la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes.

Il vise également à vulgariser le budget et la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée.

Le présent règlement budgétaire financier évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion. Il constitue la base de référence du guide des procédures du Pôle Finances - Marchés Publics.

Vu la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001,

Vu la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2321-3 et R.2321-3,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités,

Vu la délibération n°22/21 du 7 Juillet 2022 approuvant le passage à la M57,

Vu le projet de règlement en annexe,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- d'approuver le Règlement Budgétaire et Financier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- Bernard Monniez : fait remarquer qu'il manque des mots à la page 28.

4. Questions diverses

- Florence Brisbart : informe qu'une réunion est organisée le 20 avril prochain à 14h30 portant sur le bilan Maraude et en présence des associations, élus, et bénévoles. Elle invite les membres du CA qui le souhaitent à y participer, comme souhaité.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice-Présidente lève la séance à 12h40.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**POUR COPIE CONFORME
L'ADJOINTE DÉLÉGUÉE A L'ACTION SOCIALE,
VICE-PRÉSIDENTE DU CCAS,**



Florence BRISBART

(Dupel en